



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dangerosité pour la conduite routière des médicaments de type 3

Question écrite n° 15554

Texte de la question

Mme Béatrice Descamps attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les risques potentiels que peut représenter la prise de médicaments de type 3, notamment dans le cadre de la sécurité routière. Environ un médicament sur 50 en France est classé comme incompatible avec la conduite et un sur trois affecte la capacité à conduire un véhicule, indépendamment de la maladie qu'il traite. Certains médicaments peuvent ainsi occasionner de la somnolence, une baisse de vigilance, des vertiges et troubles de l'équilibre, des troubles de la vue ou encore de l'agressivité. C'est notamment le cas des anxiolytiques, des antidépresseurs, des somnifères et bien d'autres. Les pictogrammes sur les boîtes de médicaments permettent d'avoir une idée de l'effet du médicament sur la capacité de conduite : les médicaments de niveau 3 concernés sont signalés par un pictogramme rouge qui déconseille très fortement la conduite sous emprise de ces produits car ils rendent la conduite automobile dangereuse. Cependant, à ce jour, il n'existe pas de moyen systématique de détecter, après un accident, la prise de l'un ou l'autre de ces médicaments comme cela peut exister pour les substances illicites. Il s'agit pourtant d'un vrai facteur de risque d'accident pour les automobilistes. Elle aimerait savoir ce que le Gouvernement envisage pour mieux prévenir des risques pour la sécurité routière de la prise de médicaments.

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Descamps](#)

Circonscription : Nord (21^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15554

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 février 2024](#), page 1177

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)